

Pour **Stéphanie Delorme**, secrétaire du syndicat FO des Établissements de santé du Bugeois-Vallée, les conditions de travail dégradées dans les Ehpad valent bien une mobilisation nationale. **P. 8**



© F. BLANC

**LE TRAVAIL PRÉCAIRE POURSUIT SA COURBE ASCENDANTE P. 4**

**RÉFORME DU BAC, PLAN ÉTUDIANTS, LES PROFS ET LES ÉLÈVES SE MOBILISENT P. 5**

**FO HEBDO**  
N° 3268

Du 31 janvier  
au 6 février 2018

Plus d'infos sur  
[www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)

# L'égalité hommes-femmes, une idée qui fait son chemin

## ÉVÉNEMENT P. 2-3

**RÉUNION** Le Conseil économique, social et environnemental (Cese) a adopté une résolution pour en « garantir l'effectivité ».

**ACTION** L'avis demande au gouvernement d'appliquer aux entreprises en infraction les sanctions prévues par la loi.

**CALENDRIER** Le gouvernement a annoncé plusieurs réunions des interlocuteurs sociaux sur l'égalité salariale et la lutte contre le harcèlement.



© BENOIT DECOUTY/REA

**Aujourd'hui**, seuls 17% des métiers sont mixtes.



© F. BLANC

## Force Ouvrière, syndicat de la feuille de paye

Éditorial

par Jean-Claude Mailly

**P**énitentiaire, Ehpad le 30 janvier, enseignement le 1<sup>er</sup> février, Carrefour et SNCF

le 8 février sont les principaux conflits en cours ou à venir. L'emploi, les conditions

de travail et les salaires sont au cœur des revendications, ainsi que l'avenir des principes républicains. La confédération appuie directement et indirectement ces mouvements, en contact avec les syndicats et les fédérations concernés. De fait, si la croissance économique reprend en

France comme en Europe, les inégalités continuent à se creuser et les services publics à être menacés. Si la production reprend, la redistribution est toujours en panne. Dans ce contexte, la question européenne de la révision des traités devient de plus  
**Suite page 3**



# Agir concrètement pour l'égalité entre les femmes et les hommes

Le Conseil économique, social et environnemental (Cese) a organisé le 23 janvier une séance plénière consacrée à l'égalité femmes-hommes. Il a adopté un projet de résolution dans lequel il évoque la nécessité d'une politique globale, avec des moyens dédiés et des sanctions effectives.

**P**rès de trente-cinq ans après la loi Roudy, qui établit le principe de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, cette dernière reste toujours à conquérir. « *Les chiffres, hélas, n'évoluent guère, a regretté Sylvie Brunet, présidente de la section travail et emploi du Cese. L'écart de salaire, tous postes confondus, reste de 25 %, dont 9 % de discrimination pure.* » Françoise Milewski, économiste à l'OFCE, a également rappelé que les femmes occupent 82 % des contrats à temps partiel. Quant à Pascal Liebus, président du syndicat patronal Cateb, il a souligné que seuls 17 % des métiers étaient mixtes.

Cette séance plénière du Cese, troisième assemblée chargée de représenter la société civile, se tenait dans le cadre du « Tour de France de l'égalité », lancé en octobre dernier par la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa.

## Déconstruire les stéréotypes de sexe

Après l'intervention d'un certain nombre d'experts, l'assemblée a adopté à l'unanimité un

projet de résolution comportant une série de recommandations concrètes pour le gouvernement (*voir p.3*). Dans l'exposé des motifs du projet de résolution, Cristelle Gillard, conseillère FO aux droits des femmes pour le Cese, a pointé plusieurs freins à l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, à commencer par « *L'illusion d'une égalité déjà atteinte* ». Elle a également évoqué la nécessité de « *déconstruire les stéréotypes de sexe véhiculés à tous les niveaux de la société, qui perpétuent des normes de domination masculine* ». Et dans cette lutte contre les stéréotypes, « *le rôle de l'école est central* », comme le rappelle la résolution.

Reste à savoir quelle sera la réaction du gouvernement. Dans le JDD du 21 janvier dernier, la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, a promis de convoquer les interlocuteurs sociaux à une réunion sur l'égalité salariale pour élaborer un plan d'action d'ici à la fin mars 2018. Son objectif est de « *supprimer cet écart inexplicé de 9 % pendant le quinquennat* ».

**82%**  
C'est le taux d'occupation par les femmes des contrats à temps partiel.



Table ronde « **Égalité professionnelle** », au Cese, le 23 janvier 2018.



**Cristelle Gillard**, conseillère FO aux droits des femmes pour le Cese.



**Marlène Schiappa**, secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes.

De son côté, la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, Marlène Schiappa, a annoncé, en clôture de la journée au Cese, que le Premier ministre allait réunir très prochainement les interlocuteurs sociaux à Matignon sur la lutte contre le harcèlement

et les violences sexistes et sexuelles au travail. Elle a aussi promis de renforcer les contrôles aléatoires envers les entreprises en matière d'égalité. « *On accompagnera celles qui veulent réduire les inégalités et on sanctionnera les autres.* » Y compris en les exposant sur la place publique puisqu'elle s'est déclarée partisane du « *name and shame* », pour « *nommer et faire honte* ». ■





**Table ronde sur  
« Les violences  
faites aux  
femmes »,**

au micro, Marylin Baldeck, juriste de l'Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail (AFVT).

## Les propositions fortes de la résolution du Cese

La résolution, qui se décline en cinq axes, rappelle en préambule que « l'égalité réelle entre les femmes et les hommes nécessite une politique globale qui doit se décliner à tous les niveaux, avec des dispositifs et des moyens dédiés, dont il faut garantir l'effectivité et l'évaluation ». Les thèmes abordés sont l'égalité professionnelle, la lutte contre les stéréotypes et les violences sexistes et sexuelles, la mise en œuvre de politiques publiques exemplaires et l'affectation de budgets à hauteur des besoins. Voici quelques-unes des propositions.

• **Sanctionner réellement les entreprises en faute.** Malgré l'obligation légale, 60 % des cinquante premières branches ne disposent pas d'accord valide sur l'égalité et seul un tiers des entreprises de 50 à 299 salariés ont signé un tel accord, souligne le Cese. Il appelle les interlocuteurs sociaux à se mobiliser sur cette négociation et leur rappelle qu'ils peuvent l'assortir d'une obligation de résultat. Il demande aussi au gouvernement d'appliquer réellement les sanctions prévues par la loi pour les entreprises en faute. Il souhaite que le produit de l'amende, à

hauteur de 1 % de la masse salariale, soit dédié à l'égalité professionnelle et non plus au Fonds de solidarité vieillesse. Pour y parvenir, le Cese appelle à augmenter les contrôles et donc les moyens de l'inspection du travail.

• **Affecter des budgets à la hauteur des besoins.** Le Cese déplore que le budget alloué au secrétariat d'État à l'Égalité reste de loin le plus petit de l'État, à près de 30 millions d'euros par an. En regard, le coût des violences faites aux femmes était estimé à 3,6 milliards d'euros en 2016. Il demande une augmentation des moyens dédiés, ainsi qu'un fléchage des crédits affectés. Il se dit également favorable à l'expérimentation par le gouvernement d'un budget sensible au genre.

• **Mettre en place une évaluation des politiques publiques.** Le Cese souhaite une évaluation des effets différenciés entre les femmes et les hommes des politiques publiques, afin d'apporter les correctifs nécessaires. Il recommande aussi la production de statistiques sexuées. **■ C. J.**

### Force Ouvrière, syndicat de la feuille de paye



en plus nécessaire et urgente. C'est le message que nous portons avec la Confédération européenne des syndicats (CES), notamment avec la campagne « Augmentez les salaires ». Cette revendication est une revendication socialement et économiquement essentielle, dans le privé comme dans le public. C'est aussi pourquoi nous nous sommes vivement opposés – avec succès pour le moment – à toute désindexation totale ou partielle du Smic. Force Ouvrière, syndicat de la feuille de paye? Nous assumons effectivement ce rôle sans hésiter. **■**

**JEAN-CLAUDE MAILLY,**  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
@jcmailly sur Twitter

### FOCUS

Les propositions de FO en matière de lutte contre le harcèlement

FO a remis en décembre dernier, à la ministre du Travail, ses propositions en matière de lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail. Pour la confédération, les femmes qui osent dénoncer des violences doivent avoir l'assurance que leur parole sera prise en compte et qu'elles seront épaulées à toutes les étapes de leur parcours, une revendication portée également par le Cese. FO souhaite aussi « rendre effectif un droit de retrait en cas de violences sexistes et sexuelles avec signalement ». En matière de prévention, FO déplore la disparition du CHSCT comme instance à part entière et revendique le maintien de ses attributions actuelles ainsi que des moyens spécifiques dans toutes les entreprises.



## En bref

**RETRAITES****La réforme repoussée à l'été 2019**

La réforme des retraites, initialement prévue à la mi-2018, est repoussée à l'été 2019. « Je souhaite que l'ensemble des textes puisse être finalisé d'ici à l'été 2019 », a déclaré Emmanuel Macron lors de l'audience solennelle de rentrée de la Cour des comptes le 22 janvier. Le chef de l'État souhaite « passer des 37 régimes de retraite actuels à un régime simplifié et lisible ». Autrement dit à un régime universel.

**RUPTURES****CONVENTIONNELLES****Forte hausse des homologations en 2017**

Avec une moyenne de 35000 homologations par mois, le ministère du Travail a relevé une hausse élevée des ruptures conventionnelles individuelles de contrat de travail en 2017. La Dares a enregistré une hausse de 7,8% en en dénombant 421000 contre 390000 en 2016 et 360000 en 2015. 2016 avait aussi vu une forte hausse de ce mode de rupture du contrat de travail (+8,5%).

**PRUD'HOMMES****Forte baisse des recours en 2016**

Le nombre de recours devant les prud'hommes a baissé de près de 20% en 2016, indique le ministère de la Justice. « Cette baisse importante des affaires nouvelles doit être mise en relation avec le recours de plus en plus fréquent à la rupture conventionnelle du contrat de travail, qui réduit fortement la probabilité de saisir la juridiction prud'homale, et la réforme du 6 août 2015. »

## Le travail précaire toujours en augmentation

**EMPLOI** Le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi et exerçant une activité partielle (catégories B et C) a augmenté de 8,2% en un an, en France métropolitaine, selon les chiffres mensuels publiés le 24 janvier par la Dares, publication qui devient trimestrielle.

**A** fin décembre 2017, toutes catégories confondues (A, B, C, D et E), on comptait en France métropolitaine 6,278 millions de personnes inscrites à Pôle emploi, soit une hausse de 0,8% sur un an, selon les données de la Dares, service statistique du ministère du Travail.

Dans le détail, le nombre d'inscrits sans aucune activité (catégorie A) est en recul de 0,1% sur un mois et de 0,5% sur un an. En revanche, FO s'inquiète dans un communiqué de l'explosion de l'activité réduite et revendique une « politique économique plus redistributive ».

**Les seniors particulièrement impactés**

La hausse est de 4% pour les personnes ayant travaillé moins



**Pôle emploi** a enregistré en 2017 une hausse de 8,2% du nombre de personnes inscrites et exerçant une activité partielle (catégories B et C).

de 78 heures sur le mois (catégorie B) et de 10,6% au-delà de 78 heures (catégorie C). Pour les seniors, toutes durées confondues, l'augmentation est de 11,7% sur un an. Les inscriptions pour fin de CDD ou de mission d'intérim bondissent également sur un an, respectivement de +2,2% et +13,7%.

C'était la dernière publication mensuelle des chiffres du chô-

mage par Pôle emploi et la Dares. Désormais, la fréquence sera trimestrielle, comme le baromètre de l'Insee. L'annonce en avait été faite en novembre dernier par la Dares, qui expliquait vouloir « mettre l'accent sur les évolutions tendanciennes plutôt que sur les variations au mois le mois, très volatiles ». ■

CLARISSE JOSSELIN

### 8 février 2018 : journée de grève et de rassemblement devant le siège de Carrefour

**Après les annonces choc de la direction de Carrefour, la FGTA appelle tous les salariés de l'enseigne** à se rendre le 8 février 2018 devant le siège de Massy. Alors que le groupe affiche une bonne santé financière, la fédération considère le plan comportant 2400 suppressions d'emplois comme un outil permettant aux actionnaires et aux investisseurs de conserver leur niveau de dividendes. Pire : « Tout n'est pas dit », alerte Dejan Terglav, secrétaire général de la FGTA. De nombreux salariés ne sont pas comptabilisés dans ce plan. La fédération craint un deuxième, voire un troisième plan qui fera grimper à 5000 les suppressions d'emplois. ■

N. D.

### Proma : FO demande la modification d'un article du Code du travail

**Les 80 salariés de l'usine Proma de Gien (Loiret) licenciés en 2010 attendent toujours le versement de leur indemnité supra-légale.** Le 8 février, la cour d'appel d'Orléans devra dire à 51 d'entre eux, représentés par FO, si la maison mère italienne doit payer. Pour la Cour de cassation, elle n'est pas co-employeur. Par ailleurs, le délai entre l'accord sur les modalités des licenciements et le redressement puis la liquidation judiciaire de l'usine n'a pas permis d'activer la garantie AGS en faveur des salariés, un article du Code du travail fixant un délai de dix-huit mois avant l'activation. La confédération FO demande la modification de cet article. ■

V. F.



Le projet de réforme du bac prévoit notamment un contrôle continu, comptant pour 40% dans le résultat de l'examen, et un grand oral.

## Profs et élèves se mobilisent pour défendre le bac

**RÉFORMES** La FNEC FP FO et huit autres organisations ont appelé à une mobilisation le 1<sup>er</sup> février, « y compris par la grève », pour le maintien du bac comme diplôme national et premier grade universitaire et l'abandon du Plan étudiants.

En complément de la réforme de l'accès à l'université, le ministre de l'Éducation présentera un projet de réforme du baccalauréat le 14 février en Conseil des ministres. D'ici là, il a ouvert une concertation et devait recevoir la FNEC FP FO le 30 janvier, deux jours avant la mobilisation à laquelle elle a appelé avec huit autres organisations (CGT, FSU, SUD, Unef, Solidaires étudiants, SGL, UNL et UNL SD). Pour FO, ce rendez-vous devait donc être l'occasion de réaffirmer sa volonté de défendre le bac comme diplôme national et premier grade universitaire.

Le ministre mène la concertation sur la base du rapport « Baccalauréat 21 », que lui a remis M. Pierre Mathiot, professeur des universités.

terait pour 40 % dans le résultat, avec des sujets et des barèmes de notation pouvant varier d'un lycée à l'autre.

Les sujets du nouveau grand oral pourraient aussi être définis localement.

Chaque établissement pourrait proposer des disciplines à approfondir différentes, en fonction d'une « juste prise en compte des singularités des territoires ». Ces « majeures » feraient l'objet d'épreuves anticipées dès le retour des vacances de printemps en terminale, pour que les lycéens entrent les résultats sur Parcoursup et que les universités puissent ainsi évaluer dès le mois de mai s'ils répondent à leurs « attentes », eux aussi définis localement et d'autant plus élitistes que les budgets sont réduits. ▀

EVELYNE SALAMERO

### Contrôle continu et grand oral sur des critères locaux ?

L'une des propositions phares est un contrôle continu qui comp-



« Baccalauréat 21 »,  
Parcoursup...  
Plus d'infos sur  
[www.force-ouvriere.fr/parcoursup](http://www.force-ouvriere.fr/parcoursup)

## Optique, soins dentaires et auditifs : mise à feu du reste à charge zéro

**FRAIS DE SANTÉ** Le gouvernement a lancé le 23 janvier une concertation avec les professionnels de santé, l'Assurance maladie et les complémentaires santé. Objectif : définir une offre de soins intégralement remboursée.

Zéro reste à charge sur les soins optiques, dentaires et auditifs : le candidat Macron avait promis la mesure lors de sa campagne présidentielle. La ministre de la Santé Agnès Buzyn la met aujourd'hui en musique. Elle a lancé le 23 janvier une concertation avec les professionnels de santé concernés, l'Assurance maladie et les complémentaires santé. Les discussions devront aboutir en mai, en vue de la présentation en juin d'un calendrier de mise en œuvre du dispositif. Le reste à charge zéro, qui vise à faciliter l'accès à des soins aujourd'hui mal remboursés, doit entrer en vigueur avant 2022. Il concernera tous les assurés qui disposent d'une couverture complémentaire santé, soit 95 % de la population.

Concrètement, les acteurs des secteurs concernés doivent d'abord s'entendre sur un panier de soins, c'est-à-dire sur la définition d'une offre d'optique et de prothèses dentaires et auditives, nécessaires à tous, de qualité, et

qui sera intégralement remboursée. L'enjeu est de taille puisque les assurés sociaux ont déboursé 3 milliards d'euros pour leurs dents, leurs lunettes ou leurs audioprothèses en 2016, sur un total de 18,3 milliards d'euros de dépenses dans ces secteurs.

### La négociation s'annonce complexe

La négociation s'annonce complexe, surtout sur le volet financier. La ministre de la Santé a prévenu que la réforme « ne devra pas peser sur les tarifs » des complémentaires santé « au-delà de l'évolution tendancielle observée ». Les industriels et les distributeurs seront certainement mis à contribution, via des encadrements de prix.

Les dentistes ont déjà entamé leurs discussions avec l'Assurance maladie dans le cadre des négociations conventionnelles. Les opticiens et audioprothésistes vont négocier avec l'État, l'Assurance maladie et les complémentaires santé. ▀ **FRANÇOISE LAMBERT**

### REPÈRES

Un reste à charge élevé et des renoncements aux soins  
**Aujourd'hui, le reste à charge moyen pour une prothèse dentaire (céramo-métallique) atteint 135 euros, soit 25% du prix de la couronne. Et les soins dentaires concentrent 47% des renoncements aux soins pour raison financière. Pour une audioprothèse, un assuré doit déboursier en moyenne plus de 780 euros après la prise en charge par les complémentaires. Dans le secteur de l'optique, 10% de la population renonce à des équipements et le reste à charge représente en moyenne 22% de la dépense totale, soit 95 euros.**



## LA PRÉSENCE OU NON DE SYNDICATS A UNE INFLUENCE SUR LE NIVEAU DES SALAIRES.



**Présentation** de l'étude de l'OIT sur les conditions de travail dans les chaînes d'approvisionnement, le 14 décembre 2017 au siège parisien de l'OIT.

### ZOOM

Le mandat de l'OIT

En juin 2016, les trois composantes (représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs) de l'OIT (Organisation internationale du travail) ont adopté un plan d'action destiné à « favoriser des relations plus équilibrées et pérennes entre donneurs d'ordres et sous-traitants, qui concourent à la fois à l'amélioration de la productivité et des conditions de travail ». C'est dans ce cadre que l'OIT a mené son enquête auprès de 1422 fournisseurs répartis dans 87 pays de tous les continents et employant 1,46 million de salariés.

CONDITIONS DE TRAVAIL DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT

# La liberté syndicale reste la clé...

**MONDIALISATION** Les conditions de travail dans les entreprises qui travaillent pour les multinationales sont désastreuses. La responsabilité des donneurs d'ordres apparaît clairement dans une étude de l'Organisation internationale du travail (OIT) présentée le 14 décembre dernier.

Les multinationales mondialisent et fragmentent toujours plus leur production au travers d'une myriade de sous-traitants et de fournisseurs spécialisés et éparpillés dans différents pays. Un emploi sur cinq dans le monde se trouve ainsi aujourd'hui dans ces entreprises. Les échanges, au sein de ces chaînes d'approvisionnement des multinationales, de biens intermédiaires, c'est-à-dire nécessaires à la production de la marchandise finale (matières premières, énergie, services...), représentent 80 % du commerce international.

Les conditions de travail et de sécurité dans ces chaînes d'approvisionnement sont déplorables. Tout le monde garde en mémoire la mort de 1130 ouvrières et ouvriers bangladais

dans l'effondrement en 2013 du Rana Plaza, qui abritait cinq usines de confection textile fournissant les grandes marques occidentales.

Le 14 décembre dernier, le bureau de l'OIT à Paris a présenté les résultats d'une étude dont il ressort essentiellement que les mauvaises conditions de travail ne sont pas dues exclusivement aux conditions locales, mais prennent aussi leur source dans le fonctionnement même des chaînes d'approvisionnement.

Plus d'un tiers des fournisseurs (39 %) ont notamment indiqué avoir accepté des commandes à des prix en dessous de leurs coûts de production, un manque à gagner qu'ils cherchent à compenser en abaissant le coût du travail. La proportion monte à 52 % dans le secteur du textile-habillement.

## Des négociations collectives dans 28% seulement des entreprises sous-traitantes

Seulement 16 % des fournisseurs interrogés estiment que les ordres comportent un délai de livraison suffisant, ce qui a forcément un impact sur le nombre d'heures supplémentaires à effectuer.

Pas moins de 75 % des acheteurs ont refusé de répercuter sur leurs prix l'augmentation du salaire minimum que certains pays ont décidé, ce qui n'encourage évidemment pas les fournisseurs à la respecter et/ou les incite à renvoyer du personnel. Dans ce dernier cas, les plus vulnérables sont bien évidemment les contrats temporaires, qui représentent 20 % de la main-d'œuvre totale des entreprises prestataires.

L'enquête révèle également l'influence déterminante de la présence ou non d'organisations représentatives des salariés et d'institutions dédiées au dialogue social sur le niveau des salaires. Or, seulement 28 % en moyenne des fournisseurs mènent des négociations salariales avec les représentants des travailleurs.

Quant aux donneurs d'ordres, une autre étude de l'OIT sur les engagements sociaux des grandes entreprises confirme que ce qui les préoccupe le moins ce sont la liberté syndicale et la liberté de négociation. ▀

EVELYNE SALAMERO

## CE QUI CHANGE

Le bulletin de paie simplifié a été généralisé à toutes les entreprises au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Il était déjà en vigueur pour les entreprises d'au moins 300 salariés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Le barème du malus automobile a été relevé le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Visant à décourager l'achat des modèles les plus polluants en émission de CO<sub>2</sub>, il concerne les voitures de tourisme faisant l'objet d'une première immatriculation en France et non les véhicules d'occasion.

## LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

# 900

C'est le nombre d'habitants du village allemand d'Immerath, qui ont tous été déplacés dans un nouveau village pour permettre l'exploitation d'une mine de charbon à ciel ouvert par le géant de l'énergie allemand RWE, grand émetteur de CO<sub>2</sub>. Les déplacements de population pour ces raisons se sont multipliés dans le pays ces dernières années.

**+** SUR LE SITE  
**FORCE-  
OUVRIERE.FR**

### MONTANT MENSUEL DES ALLOCATIONS FAMILIALES :

- 2 enfants : 129,86€
- 3 enfants : 296,24€
- Par enfant en plus : 166,38€.

Tous les autres chiffres utiles sont consultables sur le site.

## JURIDIQUE

# Une représentation équilibrée aux élections professionnelles

Le recours juridique de FO contre la loi du 17 août 2015 (art. 7-V), dite « Rebsamen », a été un moyen de faire pression sur le gouvernement pour qu'il adopte de manière anticipée, dans les ordonnances dites « Macron », la solution que le Conseil constitutionnel a dégagée dans sa décision du 19 janvier 2018.

Parmi les dispositions de cette loi, l'une d'elles, le désormais ancien article L 2324-22-1 du Code du travail, mettait à mal une représentation équilibrée aux élections professionnelles selon FO, qui a soulevé une question prioritaire de constitutionnalité (QPC) auprès du Conseil constitutionnel. Ce dernier a ainsi été saisi le 19 octobre 2017 par la Cour de cassation (chambre sociale, arrêt n° 2438 du 18 octobre 2017) de cette question « posée pour la Confédération Générale du Travail-Force Ouvrière, par l'union départementale Force Ouvrière de la Loire et Mme Manon C. ».

des candidats d'un des sexes. [...] ». Pour FO, cette disposition et notamment le mode d'arrondi qu'elle prévoit pour le calcul du nombre de candidats à désigner (chiffre arrondi au supérieur en cas de décimale supérieure ou égale à 5, sinon à l'inférieur) portait atteinte au principe de participation, ainsi qu'à celui d'égalité devant la loi. En effet, lorsque la proportion d'hommes et de femmes dans le collège électoral est très déséquilibrée, elle empêche la candidature d'un salarié du sexe sous-représenté au mandat de représentant du personnel au comité

d'entreprise. Le Conseil constitutionnel a partiellement suivi, estimant qu'elle porte une « atteinte manifestement disproportionnée au droit d'éligibilité aux institutions représentatives du personnel résultant du principe de participation », sans la juger anticonstitutionnelle. ■

MICHEL POURCELOT

**3**  
C'est le nombre d'IRP réunies en une seule, le CSE – Comité social et économique –, par les ordonnances Macron.

### POUR ALLER PLUS LOIN

#### Le diable est dans les détails

L'article prévoyait que « pour chaque collège électoral, les listes mentionnées à l'article L 2324-22 qui comportent plusieurs candidats sont composées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes inscrits sur la liste électorale. Les listes sont composées alternativement d'un candidat de chaque sexe jusqu'à épuisement

Incidences seulement pour les élections avant l'ordonnance

L'article en cause, devenu l'article L 2314-30, a été modifié par l'ordonnance n° 2017-1386 du 22 septembre 2017, qui avait déjà anticipé cette solution. La décision du Conseil constitutionnel du 19 janvier n'a donc d'incidence que sur les élections survenues avant l'entrée en vigueur de cette ordonnance.

# Agenda

Mardi 6 février

## VOTE DES FEMMES

Londres célèbre le centième anniversaire du droit de vote des femmes au Royaume-Uni. En France, ce n'est que le 29 avril 1945 que les femmes votent pour la première fois, après que ce droit a été reconnu, le 21 avril 1944, par une ordonnance signée du général de Gaulle : « Les femmes sont électrices et éligibles dans les mêmes conditions que l'homme. » Au lendemain de la Première Guerre mondiale, en 1919, un premier projet de loi adopté par les députés avait été rejeté par le Sénat. Un échec qui s'était renouvelé à plusieurs reprises en 1925, 1932 et 1935!

### Jeu

#### Jeu 1<sup>er</sup> février GRÈVE DANS L'ENSEIGNEMENT

La Fédération FO de l'Éducation ainsi que les autres principales organisations syndicales de l'enseignement et les syndicats étudiants et lycéens appellent à une journée de grève.

#### CHÔMAGE

Réunion hebdomadaire de négociation sur l'Assurance chômage.

#### CONVENTIONS COLLECTIVES

Marie-Alice Medeuf-Andrieu participe à la réunion mensuelle sur la restructuration des branches, qui se tient à la

Direction générale du travail (DGT).

#### Vendredi 2 février

#### DIALOGUE SOCIAL

Le Haut conseil du dialogue social est réuni à la DGT.

#### FORMATION

La négociation sur la formation professionnelle se poursuit avec une nouvelle réunion hebdomadaire.

#### Mercredi 7 février

#### MULTINATIONALES

Le BIT pour la France organise un colloque intitulé « Entreprises mondiales et dialogue social transnational, quels enjeux pour les accords-cadres internationaux? ».

**LE JUGEMENT**

**Le groupe de santé privé Korian, qui voulait faire annuler la désignation de délégués syndicaux centraux FO,** a été débouté par la Cour de cassation le 17 janvier 2018. Il avait déjà été débouté par le tribunal d'instance de Paris en novembre 2016. « FO est représentatif dans la totalité des conventions collectives nationales de la santé privée ». Korian avait fondé son argumentation sur l'absence de représentativité de FO dans deux des quatre comités d'établissement du groupe, lors des élections de 2016.

**L'ALERTE**

**Le syndicat FO de l'Action sociale d'Indre-et-Loire a alerté, le 22 janvier, sur la situation désastreuse de la protection de l'enfance** dans le département. Le syndicat dénonce la « politique d'austérité » menée par le conseil départemental. Il signale notamment un allongement inquiétant des listes d'attente pour la prise en charge des enfants en danger et un manque de places d'hébergement. Il s'inquiète en outre d'une menace sans précédent sur les emplois et sur la pérennité des établissements et services du secteur.

**L'AVERTISSEMENT**

**L'Union confédérale des retraités FO et huit autres organisations de retraités** se sont opposées la semaine dernière à la suppression, envisagée par le gouvernement et la SNCF, des billets à 30 euros pour les retraités modestes qui bénéficient de voyages et de séjours au titre de la Bourse Solidarité Vacances (BSV), via l'Agence nationale pour les Chèques-Vacances. Ces séjours sont souvent « le seul moyen » pour les retraités concernés de « sortir de leur solitude », rappellent les organisations de retraités.

**Congrès FO  
Lille 2018**

**Les inscriptions au congrès confédéral de Force Ouvrière sont ouvertes sur le site [www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)**  
En cas de difficultés, contactez le 01 40 52 86 40.

**Agenda FO 2018**

Disponible en poche ou en semainier, vous pouvez dès à présent commander l'agenda FO 2018 sur l'e-boutique : [www.boutique-fo.fr](http://www.boutique-fo.fr)

**« Bienvenue dans le monde du travail »**

Retrouvez l'ensemble des vidéos animées de notre série « Bienvenue dans le monde du travail » sur la chaîne Youtube de FO : [www.youtube.com/LeMondeDuTravail](http://www.youtube.com/LeMondeDuTravail)

**Retrouvez FO sur les réseaux sociaux**

Sur Facebook ([facebook.com/force.ouvriere.fr](https://facebook.com/force.ouvriere.fr)) ou Twitter (@force\_ouvriere), l'actualité, les photographies et les vidéos de Force Ouvrière sont à partager.

**Votre hebdomadaire en ligne**

FO Hebdo est disponible en version électronique pour les adhérents. Il leur suffit de s'inscrire sur [www.e-fo.fr](http://www.e-fo.fr), l'espace militants de Force Ouvrière.

**Boutique Force Ouvrière**

Pour afficher vos convictions et les défendre, pour manifester vos opinions et revendiquer, visitez notre boutique en ligne : [www.boutique-fo.fr](http://www.boutique-fo.fr)

## Elle revendique un ratio d'un agent par résident

**PORTRAIT** Stéphanie Delorme est secrétaire du syndicat FO des Établissements de santé du Baugeois-Vallée (Maine-et-Loire). Elle participait le 30 janvier à la grève nationale dans les Ehpad, lancée par FO pour l'octroi de moyens humains et financiers.

© F. BLANC

**40%**

C'est le score obtenu par FO lors des élections professionnelles de 2014 au sein des Établissements de santé du Baugeois-Vallée.

**S**téphanie Delorme, 34 ans, travaille depuis quinze ans dans un Ehpad des Établissements de santé du Baugeois-Vallée (Maine-et-Loire). Au fil du temps, elle a vu se dégrader les conditions de travail et l'accueil des résidents. En 2011, lors d'une formation pour devenir aide-soignante, la jeune femme sympathise avec des militants FO. L'année suivante, après sa titularisation, elle décide de monter un syndicat FO. « Il y avait un syndicat CFTD sur le site. Avec une équipe d'une dizaine de personnes on a décidé de prendre notre destin en main », raconte-t-elle. À l'époque, Stéphanie constate que des tâches normalement dévolues aux infirmier(e)s, comme la distribution des médicaments, sont confiées à des aides-soignants, faute d'effectifs suffisants. La situation s'est encore dégradée depuis. « Le matin nous sommes moins de trois dans mon service pour trente-trois résidents.

*Comment effectuer des soins personnalisés dans ces conditions ? », s'interroge-t-elle. La responsable syndicale s'indigne des conditions imposées aux résidents : « Des douches tous les quinze jours, des résidents alités et d'autres qui sont couchés à partir de 16h faute d'effectifs. »*

*« Fin 2017, il a été décidé de ne plus remplacer les arrêts maladie, poursuit Stéphanie, résultat, les soins sont réduits, décalés ou annulés. » Autre décision, « la hausse progressive, d'ici à 2020, du prix journalier pour les résidents afin de financer la reconstruction de l'Ehpad ».*

*« La coupe est pleine, il faut des effectifs et du temps pour effectuer des soins décents et respecter la dignité des résidents », s'insurge la militante FO. Le sujet vaut bien une mobilisation nationale. ■*

FRANÇOISE LAMBERT



Hebdomadaire de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé pendant la guerre sous le titre **Résistance Ouvrière**.

141, avenue du Maine, 75014 Paris.  
Tél. : 01 40 52 84 55

Mél. : [fohebdo@force-ouvriere-hebdo.fr](mailto:fohebdo@force-ouvriere-hebdo.fr)

Directeur de la publication : J.C. Maillay

Secrétaire confédéral chargé de la presse : Y. Veyrier

Rédacteur en chef : D. Rousset

Révision : M.P. Hamon

Abonnements : 01 40 52 82 33

Création graphique et réalisation :

Rampazzo & Associés ([blog.rampazzo.com](http://blog.rampazzo.com))

Imprimé par RPN, Livry-Gargan

Commission paritaire : 0921 S 05818

ISSN 0750-9286 Dépôt légal janvier 2018

Ont contribué à ce numéro : F. Blanc, N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, M. Pourcelot, E. Salamero.